Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_093-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-093

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du Lundi 29 Juin 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 23 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi 29 juin, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Catherine ANDRÉ-LANDAIS, M. Benoit BARRÉ, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Nathalie BOULARD, Mme Aurélie BROMBECK, M. Kévin CADIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHABRIER, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Rafael CLOFENT, M. Mathieu DUIGOU, M. Michel DUMAIL, Mme Cécile ETRILLARD, Mme Laura FÉGARD, M. Joël HENRY , M. Philippe JEANNIN, Mme Martine LE BOUCHER M. Fabien LEMOALLE, M. Michel MONNERET, M. Goulven MORVAN, Mme Marie-Christine NICLOUX, Mme Caroline OLLIVRO, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE.

Etaient représentés : M. Eric BINARD par délégation à Mme Cécile ÉTRILLARD, M. Thibaut LECOMTE par délégation à Mme Fanny CHAPPÉ, Mme Anna PONSOT-MÉLIKIAN par délégation à Mme Marie-Christine NICLOUX.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROMBECK.

Présents : 26 Représentés : 3 Absent : 0 Votants : 29

RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS 2026-2027

- Nouvelles tarifications
- Reconduction du dispositif "Tarification sociale des cantines" pour la restauration scolaire (cantine à 1€).

Rapporteur : Mme Boucher.

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

La seule limite posée par le décret, est que « ces prix ne peuvent être supérieurs au coût par usager résultant des charges supportées au titre du service de restauration, après déduction des subventions de toute nature bénéficiant à ce service. »

Il est proposé de : une revalorisation moyenne de 2% : pas d'augmentation sur les 2 premières tranches puis une augmentation de 2,5% des tarifs (à à partir du la tranche C) qui amène à la proposition de la grille tarifaire ci-dessous et de maintenir pour l'année scolaire 2026-2027 de la tarification sociale ≤ 1€ pour les 2 premières tranches dans la limite de l'engagement de l'Etat actuellement fixé à 3 ans, et ce depuis septembre 2024.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260629-2026_093-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-093

Vu les avis favorables à l'unanimité des commissions Education, Solidarités, Santé, Ressources humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la nouvelle tarification ci-dessus pour la restauration scolaire à partir de la rentrée de septembre 2026.

QF-CAF	Tranches	Prix Unitaire
Tarif A	0-512	0,85
Tarif B	520-784	1
Tarif C	785-1047	3,28
Tarif D	1048-1350	4,31
Tarif E	≥ 1351	4,61
Tarif F	Sans Repas	0,77
Tarif G	Enseignants, extérieurs	5,64
Tarif H	Elèves stagiaires, Personnel de service	2,72

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

La Secrétaire de séance,
Aurélie BROMBECK

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 02/07/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL